



## RÈGLEMENT DU CHALLENGE DU FAIR-PLAY



### ARTICLE 1

Le présent règlement adopté lors de l'Assemblée Générale du 26 Juin 2015 est applicable dès la saison 2015-2016 et fait suite au précédent Challenge institué en 1990-1991, modifié en juin 2009, septembre 2017, juillet 2019 et en septembre 2022.

### ARTICLE 2

Ce Challenge concerne tous les championnats organisés par le DVOF **couverts par des arbitres officiels dès le début de saison.**

### ARTICLE 3

La gestion du Challenge du Fair-Play est confiée à la Commission du Fair-Play et de l'Ethique qui transmet les retraits de points aux Commissions chargées des Compétitions pour établir les classements définitifs de chacun des championnats servant aux montées et aux descentes.

### ARTICLE 4

#### ➤ Article 4.1 - Points de MALUS

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par un arbitre officiel (cf. art.11), peut se voir attribuer des points de MALUS au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème ci-dessous :





Suspension*	Points de Malus en matches	Suspension* en mois	Points de Malus
1	1	1 mois	3
2	2		
3	3		
4	4	2 mois	6
5	5		
6	6		
7	7	3 mois	9
8	8		
9	9		
10	10	4 mois	12
11	11		
12	12		
13	13	5 mois	15
14	14		
15	15		
16	16	6 mois	18
17	17		
18	18		
19	19	7 mois et plus	20
20	20		

\*Suspension ferme ou avec sursis





## ➤ Article 4.2 - Points de BONUS

◆ **Article 4.2.1** - Après 2 rencontres consécutives de championnat dirigées par un arbitre officiel uniquement, sans aucune sanction administrative, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-Play et Ethique, 2 points de BONUS venant en déduction des points de malus de ladite équipe. La demande devra être faite par écrit (courrier, courriel) avec les informations concernant :

- La catégorie,
- La division,
- Le groupe,
- L'équipe concernée
- Et la copie des feuilles de matches concernées.

La date butoir de cette demande sera le 7<sup>ème</sup> jour à compter du lendemain de la dernière journée du championnat.

## ARTICLE 5

### Barème Retrait de Points au Classement

Chaque équipe du challenge Fair-Play - Equipe peut avoir des points de retrait au classement sportif de son championnat selon le barème ci-dessous :

Nombre total de points de MALUS	Retrait de points au classement sportif
De 20 à 29 points de MALUS	1
De 30 à 39 points de MALUS	2
De 40 à 49 points de MALUS	3
De 50 à 59 points de MALUS	5
De 60 à 69 points de MALUS	7
De 70 à 79 points de MALUS	10
80 points de MALUS et plus	15





## ARTICLE 6

### Classement Sportif Final Définitif

Pour établir les classements **sportifs** définitifs servant à désigner les montées et les descentes il sera opéré sur le total des points acquis en championnat le retrait de points suivant le barème défini à l'article 5.

## ARTICLE 7

Les sanctions prévues par le barème de pénalité fair-play ne seront pas prises en considération pour l'établissement du classement sportif des équipes évoluant dans la première division départementale et ne pourront, en conséquence, avoir d'incidence sur les décisions de montée en Ligue ou de relégation en deuxième division départementale.

En revanche, ces sanctions demeurent applicables dans le cadre du challenge fair-play clubs.

## ARTICLE 8

Lorsqu'une rencontre est donnée à jouer ou à rejouer, il est tenu compte pour le calcul des points de retrait, des malus infligés lors de la première rencontre.

## ARTICLE 9

### Classement Fair-Play - Equipe

Pour chacun des groupes dont la division est arbitrée par un arbitre officiel, l'équipe la moins sanctionnée sera récompensée par un trophée, à condition que le total : points de MALUS moins points de BONUS de l'équipe soit inférieur ou égal à 10 points. Au-delà de 10 points, aucune équipe ne sera récompensée. En cas d'égalité, il sera pris en compte l'équipe avec le nombre de carton jaune le moins important pour désigner le vainqueur du challenge. En cas d'égalité il sera fait application de l'article 14 du Règlement Sportif du DVOF.

## ARTICLE 10

### Challenge Fair-Play - Club

Un Challenge **Fair-Play - Club** reprendra toutes les équipes concernées (**cf. champ d'application à l'article 2**), y compris, pour le club support, les équipes formées à l'issue d'une Entente. Les clubs seront classés dans 3 catégories :

- Catégorie A : Clubs ayant moins de 200 licenciés :
- Catégorie B : Clubs ayant entre 201 et 500 licenciés :
- Catégorie C : Clubs ayant plus de 500 licenciés :

**Les clubs lauréats sont déterminés dans chaque catégorie par l'addition du :**

- Quotient **BONUS-MALUS / Nombre d'équipe retenues** du club
- Bonus complémentaire pour **les efforts de formations** des dirigeants, éducateurs et arbitres





- Bonus complémentaire pour la présence aux réunions du DVOF du « **Référent Prévention Sécurité** » du club

Toutefois, les Clubs seront exclus du classement définitif de ce challenge :

- Si une équipe du club supporte **un point de pénalité** (issu du Fair-Play ou Disciplinaire)
- Si une équipe du club a été sanctionné lors de la saison **d'une suspension de terrain** officiel avec sursis ou pas, ou **d'une rencontre à huis clos**.

### ⇒ Article 10.1 – Quotient BONUS-MALUS / Nombre d'équipe

Un quotient sera calculé déterminé par :

Le total points de BONUS – MALUS du club (total des équipes du club)

---

Nombre d'équipe(s) retenue(s).

### ⇒ Article 10.2 - Bonus complémentaire pour le Challenge Fair-Play - Club

Instauration d'un point de BONUS supplémentaire, pour tous les clubs, qui en fonction du nombre de licenciés, présenteraient un nombre de dirigeants, d'éducateurs et d'arbitres lors des stages de formations de dirigeants, d'éducateurs et d'arbitres, que ce soit pour le Foot Animation ou pour le football à 11 :

- **Clubs ayant plus de 500 licenciés :**
  - Par tranche de 5 dirigeants présentés : 1 point de BONUS
  - Par tranche de 5 éducateurs présentés : 1 point de BONUS
  - Par tranche de 5 arbitres présentés : 1 point de BONUS
- **Clubs ayant entre 201 et 500 licenciés :**
  - Par tranche de 3 dirigeants présentés : 1 point de BONUS
  - Par tranche de 3 éducateurs présentés : 1 point de BONUS
  - Par tranche de 3 arbitres présentés : 1 point de BONUS
- **Clubs ayant moins de 200 licenciés :**
  - Par tranche de 1 dirigeant présenté : 1 point de BONUS
  - Par tranche de 1 éducateur présenté : 1 point de BONUS
  - Par tranche de 1 arbitre présenté : 1 point de BONUS

### ⇒ Article 10.3 - Bonus « Référent Prévention Sécurité » pour le Challenge Club

Les clubs représentés aux réunions des Référents Prévention Sécurité seront crédités d'un BONUS de 3 points supplémentaires pour le challenge Fair-Play Club.





### ➔ Article 10.4 – Classement final

Le classement de ce challenge FAIR-PLAY CLUB sera obtenu en sommant :

- Le quotient obtenu à l'article 10.1
- Les points obtenus à l'article 10.2
- Les points obtenus à l'article 10.3

Le total obtenu déterminera le vainqueur du challenge FAIR-PLAY CLUB, selon les 3 catégories définies plus haut.

En cas d'égalité, les clubs seront départagés par le nombre de carton jaune reçu sur la saison concernée par les équipes retenues au prorata du nombre des équipes retenues

### ➔ Article 10.5 – Récompenses

Les meilleurs clubs seront récompensés selon les modalités définies par le Comité de Direction du DVOF.

## ARTICLE 11

### Suivi et Diffusion

Catégories / Divisions avec Arbitres Officiels : Diffusion des points de bonus – malus Catégories  
/ Divisions sans Arbitres Officiels : Pas de diffusion générale

Les Catégories / Divisions avec Arbitres Officiels feront l'objet d'une information en début de saison **par le PV de la Commission Fair-Play et Ethique** qui ne sera pas modifiée en cours de saison même avec l'arrivée de nouveaux arbitres.

## ARTICLE 12

### Litiges

Tout litige concernant ce challenge sera jugé en première instance par la Commission du Fair-Play et Ethique et en appel et dernier ressort par le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes.

